

Au secours du renard roux

« Le renard roux : plus utile que nuisible » : c'est en résumé la conclusion d'une conférence de presse qui a réuni, hier après-midi, centre Ariane de Neuves-Maisons les représentants d'une trentaine d'associations issues de tout le Grand Est.

Organisateur de la manifestation, Franck Vigna, vidéaste naturaliste, administrateur de la LPO Moselle et membre de nombreuses associations de protection de l'environnement, avait convié une dizaine d'intervenants pour battre en brèches les idées reçues concernant un animal affecté au rang de « nuisible ».

« Les associations présentes ici, qui fédèrent plusieurs dizaines de milliers d'adhérents, souhaitent faire comprendre que le renard doit désormais être considéré comme un précieux auxiliaire. Il ne s'agit pas d'une action antichasse, mais simplement pour nous l'occasion de remettre cet animal à sa place ».

Car sa place n'est guère enviable. Classé nuisible dans la quasi-totalité des départements français, le renard est chassé, piégé, déterré toute l'année et même abattu par tirs de nuit, en vertu d'un arrêté préfectoral pris dans les départements de Moselle, de Meurthe-et-Moselle et de Meuse.

Tour à tour, naturalistes,



■ « Il faut considérer le renard comme un précieux auxiliaire »

Photo Cédric JACQUOT

agriculteur, responsables associatifs, photographe animalier, scientifique ont pris la défense de l'animal et fait valoir un contre-argumentaire ciselé.

Rage et échinococcose

« Légalement, quatre raisons peuvent être invoquées pour justifier le statut d'animal nuisible », poursuit Franck Vigna.

Le premier d'entre eux et pas des moindres concerne la santé et la sécurité publi-

ques. « La rage ayant été éradiquée depuis une quinzaine d'années, on évoque les dangers de l'échinococcose alvéolaire », indique un scientifique de l'université de Lorraine. « Or, les conclusions d'un récent congrès international sur le sujet indiquent qu'une trop forte régulation des renards augmente la propagation de la maladie, qui au demeurant est extrêmement rare. En effet, les destructions intensives modifient les popula-

tions de renards au bénéfice de jeunes individus, qui eux sont beaucoup plus sensibles au parasite. Un parasite qui du reste peut également être transmis à l'homme par le chien et le chat ».

Un agriculteur du haut-doubs prend le relais et vante les mérites de ce prédateur qui limite la prolifération des campagnols et autres rongeurs. « Les intrusions dans les poulaillers ? Facile d'y re-

Accès refusé

► Une petite délégation de chasseurs emmenée par Patrick Massenet, président de l'ex-Fédération régionale de la chasse, et Philippe Vuillaume, directeur de la Fédération de chasse de la Meuse, s'est présentée à la porte de la conférence sans pouvoir y entrer. « Nous étions venus sans agressivité. Simplement pour écouter et éventuellement échanger. Nous avons nous aussi des choses à dire sur le sujet. Nous sommes, je pense, légitimes pour parler du renard, auquel nous sommes confrontés par bien des aspects. On nous a fait valoir que l'accès à la conférence se faisait uniquement sur invitation. Cette façon de nous écarter pour éviter de toute évidence la contradiction nous semble sectaire ».

médier », ajoute-t-il. « Des solutions efficaces existent pour protéger des poules ».

Mais l'argument massue est venu de Suisse. « Lorsque la chasse aux renards a été interdite », explique un inspecteur cantonal de la faune, « nous avons eu beaucoup de protestations. Quarante ans plus tard, force est de constater que la population n'a pas augmenté. Les cas d'échinococcose non plus... ».

Frédérique BRACONNOT